

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Aluminum chloride hexahydrate

FDS-nombre : 000000020532

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : Aluminium chlorure-6-hydrate

No.-CAS : 7784-13-6

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119459371-39

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Lésions oculaires graves Catégorie 1  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique                 | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                          | Concentration | Remarques |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------|-----------|
| Aluminium chlorure-6-hydrate | 7784-13-6<br>01-2119459371-39<br>231-208-1                            | Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>EUH071 | 100 %         |           |

### 3.2. Mélange

Non applicable

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec les yeux:*

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques à cause de la formation des produits corrosifs et toxiques en cas de combustion ou de décomposition

Le produit lui-même ne brûle pas.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Éviter la formation de poussière.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser le produit seulement dans un système fermé.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### *Limites d'exposition professionnelle*

| Composants                   | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques     |
|------------------------------|------------------|----------------------------|------------------------|---------------|
| Aluminium chlorure-6-hydrate | INRS (FR)<br>VME | 2 mg/m3                    |                        | Valeur limité |

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

##### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant                    | Utilisation finale/ incidence                   | Durée d'exposition | Valeur        | Voies d'exposition | Remarques         |
|------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| Aluminium chlorure-6-hydrate | Travailleurs / Long terme - effets locaux       |                    | 1 mg/m3       | Inhalation         | substance anhydre |
| Aluminium chlorure-6-hydrate | Travailleurs / Aigu - effets locaux             |                    | 2 mg/m3       | Inhalation         | substance anhydre |
| Aluminium chlorure-6-hydrate | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 0,3mg/kg bw/d | Ingestion          | substance anhydre |

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

|                              |   |                     |
|------------------------------|---|---------------------|
| Aluminium chlorure-6-hydrate | : | PNEC non applicable |
|------------------------------|---|---------------------|

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Éviter la formation de poussière.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection



## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |                                                 |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|
| État physique                     | : solide                                        |
| Couleur                           | : incolore                                      |
| Odeur                             | : inodore                                       |
| Point/intervalle de fusion        | : donnée non disponible                         |
| Point/intervalle d'ébullition     | : donnée non disponible                         |
| Inflammabilité                    | : Ce produit n'est pas inflammable.             |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : Non applicable                                |
| Limite d'explosivité, inférieure  | : Non applicable                                |
| Point d'éclair                    | : Non applicable                                |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable                                |
| Température de décomposition      | : Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| pH                                | : 2,5 - 3,5<br>à 20 °C                          |
| Température d'auto-inflammabilité | : n'est pas auto-inflammable                    |
| Viscosité, cinématique            | : Non applicable                                |
| Hydrosolubilité                   | : 477 g/l                                       |

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env. 2,4 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Masse volumique  
apparente : env. 700 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme  
comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### 10.5. Matières incompatibles

Bases

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène gazeux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

sexe: femelle

Valeur: 3.470 mg/kg

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

DL50

Espèce: Rat

sexe: mâle

Valeur: 3.450 mg/kg

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*

donnée non disponible

*Irritation de la peau:*

donnée non disponible

*Irritation des yeux:*

donnée non disponible

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité à dose répétée:*

Note: donnée non disponible

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### *Cancérogénicité:*

Note: donnée non disponible

### *Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Toxicité pour la reproduction:*

Remarques: donnée non disponible

### *Danger par aspiration:*

donnée non disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### *Autres informations:*

donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### *Toxicité pour le poisson:*

CL50

Essai en statique

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 36,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

NOEC

Essai en dynamique

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 0,25 mg/l

Durée d'exposition: 42 jr

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les microorganismes:*

CL50

Espèce: Eisenia sp. (annelids)

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

NOEC

Espèce: Eisenia sp. (annelids)

Valeur: 100 mg/l

Durée d'exposition: 42 jr

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 27,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

NOEC

Test de Reproduction

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 0,8 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

CE50

Essai en statique

Espèce: Ceriodaphnia (puce d'eau)

Valeur: 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: chlorure d'aluminium anhydre

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### *Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

#### *Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

#### *Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:3260

IMDG:3260

IATA:3260

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8

IMDG: 8

IATA: 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                        | Valeur | Remarques                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |        | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

**VOC:**

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution). 0 %

**VOC:**

Directive 2004/42/CE, 0 %

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |
|                    | Munich : 089/19240           |
| Lettonie           | +37167042473                 |

| Pays             | Numéro de téléphone                       |
|------------------|-------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                             |
| Lituanie         | +370532362052                             |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500               |
| Malta            | +356 2395 2000                            |
| Pays-Bas         | 030-2748888                               |
| Norvège          | 22591300                                  |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                          |
| Portugal         | 800250250                                 |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                           |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                         |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                           |
| Espagne          | +34915620420                              |
| Suède            | 112 (begär Giftinformation); +46104566786 |
| Suisse           | 145                                       |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                        |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques



## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

|                              |   |                                                                            |
|------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------|
| Aluminium chlorure-6-hydrate | : | H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
|                              |   | H318 Provoque des lésions oculaires graves.                                |

## Aluminum chloride hexahydrate

237078-100G

Version 2.0

Date de révision  
18.08.2022

Remplace 1

EUH071

Corrosif pour les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.